

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE GYMNASTIQUE



REGLEMENT POUR L'ATTRIBUTION DE L'INSIGNE «GYMNASTE DE CLASSE MONDIALE» 2018

Un insigne spécial et personnel est attribué aux gymnastes qualifiés "de classe mondiale" pour leur prestation au niveau international.

Cette qualification, attribuée pour les gymnastes de toutes les disciplines de la FIG, ne peut être obtenue que lors de Championnats du Monde senior, de Jeux Olympiques et de Jeux Mondiaux.

Les gymnastes ne peuvent recevoir le prix qu'une seule fois.

La liste des "gymnastes de classe mondiale" est régulièrement mise à jour (une liste par discipline) et publiée sur le site Internet officiel de la FIG.

Le Secrétaire général envoie l'insigne aux fédérations membres des gymnastes honorés. Les fédérations membres sont priées de remettre l'insigne aux gymnastes en question à une occasion particulière (p. ex. dîner ou gala, assemblée générale, championnats nationaux, etc.).

L'insigne "gymnaste de classe mondiale" est attribué aux gymnastes ayant obtenu le classement suivant lors de Championnats du Monde seniors, de Jeux Olympiques ou de Jeux Mondiaux:

Gymnastique artistique

Les participants à la Finale du Concours multiple individuel (y compris ceux/celles qui, de par leur classement au Concours de qualification seraient admissibles au Concours multiple individuel)

Les participants aux Finales individuelles par engin (y compris ceux/celles qui, de par leur classement au Concours de qualification seraient admissibles aux Finales individuelles par engin).

Les médaillés de la finale par équipe.

Gymnastique rythmique

Les participantes à la Finale du Concours multiple individuel (y compris celles qui, de par leur classement au Concours de qualification seraient admissibles au Concours multiple)

Les participantes aux Finales individuelles par engins (y compris celles qui, de par leur classement au Concours de qualification seraient admissibles aux Finales individuelles par engin).

Les médaillées de la Finale du concours général des ensembles (JO) ou du Concours général des ensembles (CM).

Les médaillées des Finales des ensembles par engins (un type d'engin et deux types d'engins).

Trampoline

Les participants à la Finale des concours de trampoline individuel et synchro, de tumbling et de double mini-trampoline.

Les médaillés de la Finale par équipes de trampoline aux Championnats du Monde.

Gymnastique Aérobic

Tous les participants aux Finales des catégories individuels hommes, individuelles femmes, couples mixtes et trios.

Tous les médaillés des groupes.

Tous les médaillés de la catégorie Aérobic Dance

Tous les médaillés de la catégorie Aérobic Dance

Gymnastique acrobatique

Les participants aux Finales de toutes les cinq catégories.

Ce règlement a été approuvé par le Comité exécutif FIG lors de sa réunion à Anaheim, le 9 février 2003. Il a été mis à jour la dernière fois lors de la réunion du Comité Exécutif à Cotonou (BEN), le 24 octobre 2017.

Il remplace toutes les versions précédentes et entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE GYMNASTIQUE



Morinari Watanabe
Président



André Gueisbuhler
Secrétaire général

Lausanne, le 27 octobre 2017